



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et greffière de la Municipalité d'Authier :

Que l'**avis de motion** ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été déposé le 5 mars 2024.

Projet de règlement 2024-02 Règlement concernant les règles de régie interne des séances du conseil municipal

Que le projet de règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion donné le 5 mars 2024

Donné à Authier ce 6 mars 2024

Rachel Barbe

Directrice générale et greffière